

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	11

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 juin 2013

Sous la présidence de Monsieur Martial NEUSCH, Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 13 juin 2013

Membres présents : Mmes Paulette KOERCKEL, Marie-Odile LUX, Marielle WINTER, Messieurs Raphaël BUSCH, Antoine CHRISTMANN, Christophe GASSER, Joël HERZOG, Yannick KLEINKLAUS, Samuel SCHWOOB, Gérard WAMBST.

Membres excusés : M Benoît ROTH a donné procuration à M Joël HERZOG,
M Didier NAGEL.

Membres absents : Mme Barbara EPPINGER, M Albert PETRY.

M. Yannick KLEINKLAUS a été nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour à savoir :

- aborder le point n°10 – « Divers » en point n°9
- aborder le point n° 9 – « Révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord » en point n°10

Adopté à l'unanimité

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Enquête publique pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme qui aura lieu du lundi 17 juin au mardi 16 juillet 2013. il a rappelé les permanences du commissaire enquêteur qui sont le lundi 17 juin de 9h à 12h le vendredi 28 juin 14h à 17h mardi 9 juillet 9h à 12h mardi 16 juillet 14h à 17h,
- Avenant à la convention de mise à disposition de locaux de l'école primaire de Dambach pour le fonctionnement de la section informatique et photo,
- Modification du fonctionnement de la collecte des déchets ménagers à partir du 2^{ème} semestre 2013
- Cours de taille d'été le samedi 6 juillet 2013 à 14 heures organisé par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,
- Remerciements aux parents d'élèves qui ont participé à la réalisation de la fresque à l'école de Dambach,
- Le Père Jean officiera une dernière fois le dimanche 8 septembre,
- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mardi 25 juin et sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'organisation de cette séance,
- Des déclarations de travaux ont été déposées

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Joël HERZOG pour faire le point sur :

- La conduite d'eau principale est posée concernant les travaux d'interconnexion, la prochaine étape est l'installation des pompes
- Le permis de construire pour le hangar de stockage au Mille Club sera déposé prochainement

Objet : N°2) Adoption du procès-verbal du 12 avril 2013

Mis aux voix, le procès verbal de la séance du 12 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

Objet : N° 3) Passation d'un emprunt pour le financement de l'interconnexion au réseau d'eau potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de Reichshoffen et Environs et la commune

Monsieur Joël HERZOG, Adjoint au Maire présente les deux offres de financement pour les travaux d'interconnexion au réseau d'eau potable à savoir :

Organisme financier	Durée	Montant	Taux fixe
La Caisse d'Epargne	10 ans	70 000.00 €	2.75 %
Le Crédit Mutuel	10 ans	70 000.00 €	2.70 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide

- **de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour un emprunt d'un montant de 70 000.00 € (soixante dix mille Euros) sur une durée de 10 ans avec un taux fixe de 2.70 % autorise**
- **Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier**

Objet : N° 4) Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente une demande d'admission en non valeur de la redevance eau pour un montant total de 6.62 € et de la redevance assainissement pour un montant de 1.87 € émanant de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **se prononce pour l'admission en non valeur des redevances suivantes :**

Redevance eau 6.62 €

Redevance assainissement 1.87 €

Objet : N° 5) Subventions scolaires

Monsieur le Maire informe que 2 élèves de Dambach (VOULTSIOS Léonidas et MUNSCH Marie) scolarisés au collège Françoise DOLTO de Reichshoffen ont participé à un séjour au Centre Albert Schweitzer à Niederbronn-les-Bains du 11 au 16 mars 2013. Monsieur le Maire propose qu'en référence au point 11 a) de la délibération du 16 octobre 2009, la commune participe à hauteur de 5 €/nuitée/élève soit 5 € x 5 nuitées = 25 € et précise que l'aide d Conseil Général est identique.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide

- **d'octroyer une subvention de 5 €/nuitée/élève de Dambach (2 élèves VOULTSIOS Léonidas et MUNSCH Marie) pour le séjour au Centre Albert Schweitzer du 11 au 16 mars 2013 (5 nuitées) soit 50 Euros (2 élèves x 5 nuitées x 5 €)**

précise

- **que le versement sera effectué directement aux parents des élèves participant au séjour**

Objet : N°6) Acquisition de terrains

Monsieur Joël HERZOG informe les membres du Conseil Municipal que l'actuel propriétaire de deux parcelles situées en section 58 n° 199 et 210 pour une surface totale de 19.37 ares s'est rendu en mairie pour les céder. Monsieur Joël HERZOG propose un prix de 25 € l'are soit un total de 484.25 € arrondi à 485.00 € (quatre cent quatre vingt cinq Euros).

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
décide**

- **d'acquérir les parcelles 199 et 210 section 58 d'une surface de 19.37 ares au prix de 25 € l'are soit 484.25 € arrondi à 485.00 € (quatre cent quatre vingt cinq Euros)**
- **de donner l'autorisation de signer l'acte à intervenir à Monsieur Joël HERZOG**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition**

Objet : N°7) Motion ligne SNCF Haguenau Niederbronn

Monsieur le Maire informe qu'en séance communautaire du 27 mai 2013, ont été évoqués les travaux de rénovation de la ligne ferroviaire entre Haguenau – Niederbronn, à savoir :

Monsieur Pierre-Marie REXER, adjoint au maire à la ville de Reichshoffen a rendu compte de la réunion du Comité Local d'Animation de la Ligne, en présence des députés STURNI et HERTH, et expose que les travaux de rénovation complète de la ligne prévus au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2014 sur la ligne ferroviaire Haguenau – Niederbronn sont remis en cause parce que l'Etat n'a pas confirmé son accord pour assurer sa part de financement. Le projet porte sur un montant de 29 M€ dont 24 M€ sont inscrits au Contrat Etat – Région. Compte-tenu de l'importance de cet axe ferroviaire pour ce bassin de vie, il propose qu'une motion soit votée par l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et adressée au Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

Monsieur le Maire rappelle que cette ligne est empruntée quotidiennement par les jeunes de la commune pour se rendre dans leurs établissements scolaires sur Haguenau et Strasbourg mais aussi par les usagers qui l'utilisent pour se rendre sur leur lieu de travail et ainsi limiter leur déplacement en voiture particulière. De plus, Monsieur le Maire fait remarquer que le Conseil Général du Bas-Rhin a déjà supprimé une ligne de transport et insiste sur le fait que la commune ne dispose d'aucun moyen de transport en commun et qu'il serait dommage de suspendre ce moyen de locomotion.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
décide**

- la motion suivante :

La ligne ferroviaire Haguenau – Niederbronn est la plus sinistrée de la Région Alsace. Le rail est encore de l'ère « Alsace – Lorraine » et il n'y a plus de réserve en rail pour une réparation ; la signalisation est absente ; sur les 20 km, une bonne partie est limitée à 40 km/h. Malgré ces handicaps, les habitants en font grand usage : les lycéens ont opté pour le train, enlevant d'un coup 14 bus sur une route parallèle très chargée. De plus, la réglementation limite les circulations journalières à une douzaine ; il y en a 15 par dérogation. Des bus doivent compléter les autres services avec des trajets augmentés de 10 mn + 10 mn de correspondance.

La Région Alsace a inscrit la rénovation de cette ligne au Contrat de Projet 2007 – 2013. Les travaux étaient prévus aux 2^e et 3^e trimestres 2014. Or malgré les interventions de parlementaires, l'Etat n'a pas donné son accord pour assurer sa part de financement.

propose

- de soutenir la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains dans sa démarche auprès de l'Etat pour honorer son engagement et de le faire savoir au plus tôt afin de permettre à

Réseau Ferré de France (R.F.F). de passer commande du matériel dans les délais nécessaires à une rénovation en 2014.

Objet : N°8) Ravalement de façades

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Monsieur HELLER Daniel et Madame DURR Peggy domiciliés à Neunhoffen 7 route de Sturzelbronn pour un montant de 219.05 €
- Monsieur ROTH Georges domicilié à Dambach 7 rue des Bouleaux pour un montant de 160.56 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide**

**d'accorder une subvention : de 219.05 € à M HELLER Daniel et Mme DURR Peggy,
de 160.56 € à M ROTH Georges**

Objet : N°9) Divers

*** Droit de préemption urbain**

La Commune a renoncé à faire valoir son droit de préemption concernant la vente des biens suivants :

Section 12 parcelle 155, lieu dit «Im Burggraben»,
Section 3 parcelles 141 142 et 145, lieu dit «Schinderwasen» rue de la Forêt,
Section 2 parcelles 30 et 96/30, lieu dit «36 rue Principale» Dambach,
Section 14 parcelles 285/82 et 287/62, lieu dit «Lotissement Cité du Stade»

Rectificatif :

Lors de la séance du 28 février 2013, une erreur matérielle s'est glissée dans la référence cadastrale relative au renoncement à faire valoir son droit de préemption de la commune, il fallait lire :
Section 5 parcelle 1, lieu dit « 13 rue Principale » Dambach, et non « 13 rue principale » Neunhoffen,

* En réponse à Monsieur Gérard WAMBST concernant les travaux de réfection de l'escalier de l'église à Neunhoffen, Monsieur Joël HERZOG répond que les travaux seront effectués durant l'été 2013,

* En réponse à Monsieur Gérard WAMBST concernant les horaires appliqués contre les nuisances sonores, Monsieur le Maire répond que l'arrêté stipule qu'il est interdit de faire du bruit de 21h à 7h du lundi au samedi et formellement interdit les dimanches et jours fériés,

* En réponse à Monsieur Christophe GASSER en ce qui concerne la réduction du coût de l'éclairage public, Monsieur Joël HERZOG répond qu'il faut attendre la facturation de juin pour établir une comparaison sur une année complète pour connaître le résultat de la zone test,

* Raphaël BUSCH informe que Monsieur HOUDEAU s'est proposé pour l'entretien du court de tennis,

* Monsieur Joël HERZOG indique que le fait d'avoir souscrit un emprunt auprès de la caisse du Crédit Mutuel illustre la volonté de la commune à maintenir la présence d'une agence bancaire locale afin de pérenniser un service auprès de l'ensemble des usagers de notre village excentré.

Objet : N°10) Révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Monsieur le Maire accueille Monsieur Eric BRUA Directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et Monsieur Hubert WALTER Vice-Président pour la présentation de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Vu les articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 du Code de l'Environnement,

Vu le décret en date du 9 juillet 2011 portant renouvellement du classement du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

Vu le décret n°2011-805 du 4 juillet 2011 portant prorogation du classement du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

Vu la nécessité de réviser la charte Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, en vue du renouvellement du classement des Vosges du Nord en Parc Naturel Régional,

Vu les délibérations des Conseils Régionaux d'Alsace et de Lorraine, respectivement en dates des 13 mars 2009 et 27 février 2009, engageant la procédure de révision et chargeant le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) d'élaborer la nouvelle charte,

Vu le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

Vu le rapport de la commission d'enquête sur le projet de charte révisée,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de continuer à œuvrer, pour un aménagement équilibré du territoire, la protection et la valorisation des patrimoines et un développement durable des Vosges du Nord,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de participer à la mise en œuvre des objectifs de la charte du parc, par le classement de la Commune en parc naturel régional et la participation de la commune au syndicat mixte, chargé de l'aménagement et de la gestion du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC),

Après avoir étudié le projet de charte révisée et ses annexes, élaborés par le SYCOPARC,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
approuve**

**- le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
confirme**

**- l'adhésion de la commune au Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des
Vosges du Nord,
autorise**

**- Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente
délibération**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Délibération publiée et transmise à la Sous-Préfecture de Haguenau,
Ce 24 juin 2013
Pour extrait conforme au registre des délibérations,
certifié à Dambach le 24 juin 2013
Le Maire,
Martial NEUSCH